

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

Ville d'Escaudain

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 07/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : Piscine Maurice Thorez – Convention d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires au sein de la piscine Maurice Thorez pour la période Septembre 2026 - Juillet 2029

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2022 approuvant les conventions à passer avec les communes extérieures pour l'accueil de leurs élèves au sein de la piscine Maurice Thorez d'Escaudain pour la période 2023-2026 avec possibilité de renouvellement express, celles-ci précisant les conditions techniques et financières ;

Considérant que les conventions passées avec les communes extérieures arrivent à terme en Juillet 2026 et qu'il convient de les renouveler pour la période de Septembre 2026 à Juillet 2029 ;

Vu le projet de convention ci-annexé à passer avec chaque commune intéressée ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le projet de Convention d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires des communes extérieures au sein de la piscine Maurice Thorez pour la période de Septembre 2026 à Juillet 2029.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec chaque commune intéressée et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-07_01_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,



Bruno SALIGOT.